Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_06-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ADMISSIONS DE CREANCES ETEINTES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. COQUELIN

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Elle peut notamment résulter :

- d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce)
- de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L. 332-5 du code de la consommation)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_06-DE

- de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L. 332-9 du code de la consommation)

Le comptable a adressé à la collectivité un état recensant des titres de recettes émis sur plusieurs exercices (de 2020 à 2025) qui restent impayés à ce jour mais pour lesquels un jugement de surendettement avec décision d'effacement de la dette est intervenu. Ces créances irrécouvrables se répartissent de la manière suivante :

Exercice de prise en charge	Budget Principal Surendettement Liste 7867230115
TOTAL	**9 799,73 €**
2020	246,89 €
2021	507,70 €
2022	1 425,88 €
2023	3 410,24 €
2024	2 935,27 €
2025	1 273,75 €

Créances éteintes au budget principal de la ville (06900) : 9 799.73 €

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6542 du budget principal de la Ville.

Vu l'article L. 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise le cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,

Vu la demande du comptable, par transmission des différents dossiers individuels concernés,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Relations humaines du 26 octobre 2026,

Considérant d'une part, que Monsieur le Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Lorient, a épuisé tous les moyens lui permettant d'assurer le recouvrement de ces recettes, et d'autre part que les décisions juridiques s'imposent à la collectivité et s'opposent à toute action en recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : ADMET en créances éteintes les titres ou produits irrécouvrables ci-dessus désignés, pour un montant total de 9 799,73 € (Neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-treize centimes).

Article 2 : IMPUTE cette dépense au budget principal de la ville à l'article 6542 : créances éteintes.

Article 3 : DONNE pouvoir au Maire pour prendre et signer toutes les mesures afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★